

## Naturalisation par decret

## Par ben7845, le 02/01/2015 à 15:45

marié depuis 2008 en 2012 j'ai demandé le divorce on a comparu devant je juge et avons eu l ordonnance de non conciliation en novembre 2012.

en 2014 j'ai demandé la naturalisation par décret et j'ai fourni l ordonnance de non conciliation et aujourd'hui le ministère de l intérieur me demande le jugement de divorce or que le divorce n est toujours pas prononcé. mon avocat leur a adressé un courrier leur disant que le divorce est en cours.

ma question est de savoir si en absence de ce jugement ma demande de naturalisation est foutue?